

Bordereau de signature

DL_446

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	07/02/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	07/02/2023	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	08/02/2023	
MAIRE, <i>MAIRE</i>	08/02/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

26/01/2023

AFFICHEE LE :

26/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois, le 1^{er} février, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Mickaël MARIE à Hélène BURGAT, Claude REMUSON à Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER à Josiane MALLET, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - HORS NORM

DELIBERATION N° DELIB/2023/012

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Le Conseil municipal a adopté lors de sa séance du 30 mars 2022 une politique de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé en faveur de structures déjà existantes (associations, coopératives, mutuelles...) ou de porteurs de projets pour leur proposer l'usage temporaire de bâtiments inoccupés de la ville.

Six dossiers ont été déposés et ont été examinés par la commission locale de l'économie sociale et solidaire composée d'élus municipaux, de conseillers de quartiers, d'acteurs de l'ESS dont une représentante de la chambre régionale de l'ESS (CRESS). Cette commission a proposé de retenir plusieurs projets pour occuper les SHEDS et une partie de l'ancien Hôtel de ville.

Parmi eux, la structure « Hors norm » se voit proposer d'occuper des bureaux et une salle de réunion pour une durée de six mois dans l'attente de l'obtention de son agrément d'entreprise d'insertion, nécessaire au développement de son activité.

« Hors Norm » vise à devenir la première société coopérative d'organisation d'événements socio-éco-responsables en employant des personnes éloignées de l'emploi.

La convention ci-jointe fixe les conditions d'occupation de l'ancienne mairie. En accord avec la structure, l'occupation se fait à titre gratuit pour six mois à compter du 1^{er} février 2023. Une redevance de 150 euros par mois lui sera demandée et sera versée à l'issue de ce premier semestre.

Par conséquent,

Vu l'article L. 2123-1 du Code général de la Propriété des personnes publiques,

Après consultation de la Commission Emploi, Solidarités, Économie Sociale et Solidaire et Logement du 25 janvier 2023,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la convention à passer entre la ville et « Hors Norm » valant autorisation d'occupation du domaine public communal jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT